

## Délibération n° 2022-10-08\_063

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 octobre 2022

Objet : RAPPORT DES  
REPRESENTANTS DE  
TE63 AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE  
SEMELEC 63

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
29 septembre 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 79  
Pouvoir : 6  
Votants : 85

Pour : 83  
Contre : 0 –  
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, ARCHENY Danièle, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, PINTÉ Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, COMBES Didier, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François

**Suppléants ayant pouvoir :**

CAMPEAUX Eric, GENTUILL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIDEL Marc, DOS SANTOS Christophe, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, FERRI André

**Pouvoirs :**

FANJUL José donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, CONSTANTIN François donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, LECHEVALLIER Christine donne procuration à PERCHE Serge, SABATIER Pierre donne procuration à MIZOULE Lucie, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

## RAPPORT DES REPRESENTANTS DE TE63 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEMELEC 63

Rapport des Représentants du Syndicat  
au Conseil d'Administration de SEMELEC 63 sur l'exercice 2021  
établi conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sur  
les sociétés d'économie mixte locales

La Société SEMELEC 63 est une société d'économie mixte locale, créée le 26 février 1992, ayant pour vocation principale de réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage les travaux d'investissement du Syndicat et de remplir auprès de ce dernier diverses missions d'assistance.

Son capital de 120 434,73 € est détenu à 84,81 % par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) qui compte 4 représentants au Conseil d'Administration, désignés par le Comité syndical réuni en assemblée générale le 26 septembre 2020 : Messieurs Fabien BESSYERE, Jean-François BIZET, Rémi CHABRILLAT et Sébastien GOUTTEBEL.

Le groupe des actionnaires privés, constitué de 6 personnes physiques, détient 15,19 % du capital et dispose d'un siège d'administrateur.

La dernière assemblée générale de SEMELEC 63 qui s'est tenue le 9 juin 2022, a arrêté les comptes de l'exercice 2021, vingt-neuvième exercice social. L'exercice clos fait apparaître :  
Un chiffre d'affaires net : 1 347 134 € HT, (+ 18% par rapport à 2020 et sensiblement égal au CA de 2019)

Une valeur ajoutée estimée à 75 %, (+ 3 points par rapport à 2020 – sensiblement égale à la VA de 2019)

Un effectif moyen de 15 salariés en équivalent temps plein (+1 par rapport à 2020)

Un déficit après impôts et dotation aux amortissements de 113 467 € (vs. un déficit de 249 846 € en 2020).

L'assemblée générale de la société a décidé d'imputer ce déficit au chapitre « report à nouveau »

Au plan patrimonial, la situation au 31 décembre 2021 se résumait ainsi :

Actif immobilisé net ..... 117 383 €

Capitaux propres ..... 1 688 563 €

En conclusion, l'activité de la société consacrée exclusivement à TE63, la composition de son capital et de son conseil d'administration en font une société liée au Syndicat au sens de l'article L 2511-8 du Code de la commande publique.

Aucune modification statutaire de la société SEMELEC 63 n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

Le Président propose à l'assemblée de prendre acte du rapport des représentants de TE63 au Conseil d'Administration de SEMELEC 63 pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME